

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

Séance du 18 mars 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 11 mars 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	11

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCACTION

Datée	du 11/03/21
Affichée	le 11/03/21

OBJET

Accord-cadre à bons de  
commande pour la vérification, la  
maintenance des moyens de lutte  
contre l'incendie : Attribution du  
marché

**Etaient présents** : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Virginie VIOLET

Acte rendu exécutoire après  
publication le 23 mars 2021

**Pouvoir** : Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Le Président,  
Jean SELLIER



Madame VIOLET, Vice-Présidente déléguée au Patrimoine Bâti, informe les membres du Bureau qu'actuellement, de nombreux contrats existent pour la vérification et la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie. Aussi, il a été convenu de lancer une consultation de type accord-cadre à bons de commandes, pour la vérification, la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie - n°2021BAT000001.

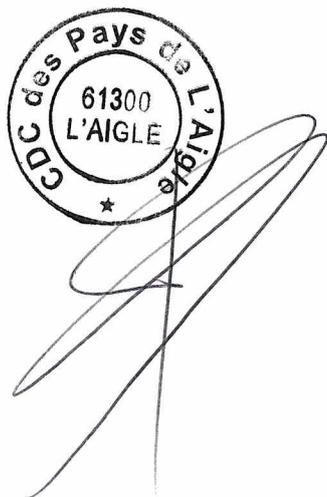
Les objectifs de cette consultation sont les suivants :

- Simplifier les démarches de vérifications des moyens de secours (contrôles techniques obligatoires),
- Diminuer le coût des interventions liées à ces obligations,
- Supprimer les multiples intervenants au profit d'un seul,

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Acte rendu exécutoire après publication le 23 mars 2021

Le Président,  
Jean SELLIER



CRITERES ET SOUS-SRITERES	PONDERATION
<b>VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE</b>	30%
Sous-critère 1 : Moyens humains et gestion des ressources humaines	10%
Sous critère 2 : Organisation spécifique proposée par le candidat en adéquation avec les besoins, réactivité en cas d'urgence, capacité à pourvoir au remplacement ou à mettre rapidement une équipe à disposition. Moyens et matériels conformités des équipements et EPI	15%
Sous-critère 3 : certifications ou équivalents (ISO 9001, 14001, APSAD, etc...)	5%
<b>DEMARCHE QUALITE ENVIRONNEMENTALE</b>	5%
Sous critère 4 : Mesures environnementales prises ou que le candidat s'engage à mettre en place au titre du présent contrat (véhicules propres, système de management environnemental, adhésion à une charte de développement durable...)	5%
<b>PRIX</b>	65%
Sous-critère 5 : Prix maintenance, vérification et signalétique - élaboré selon scénario de commande (Prix I à V)	65%

- Au vu du rapport d'analyse des offres et de l'application des critères de pondération,

**Le Bureau après en avoir délibéré :**

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société SERMI dans le cadre du marché à l'accord-cadre à bons de commande pour la vérification, la maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme